



CHATENOIS-LES-FORGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JUILLET 2020

Ouverture de la séance à 19H03

Présents : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Grégory CABETE, Emelyne DECREUSE, Gérard DONTENVILLE, André DROIT, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Lionel LACHAIZE, Christophe LEDRAPIER, Christopher MELNYK, Bernard MUESSER, Laetitia PEROLLA, Amandine SCHMALTZ, Christine SIEDEL, Mélanie WELKLEN-HAOATAI.

Procurations : Victor GUIDOLIN donne procuration à Bernard MUESSER, Valérie HACQUARD donne procuration à Marie-Josée BAILLIF, Marie-Nadine MAIRE donne procuration à Christine SIEDEL, Virginie ROUSSEY donne procuration à Emelyne DECREUSE, Lionel VAUTHIER donne procuration à Mélanie WELKLEN-HAOATAI.

Secrétaire de séance : Céline GROSJEAN

En préambule, Madame le Maire précise qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour : il s'agit de la délibération n°051-2020 pour la désignation d'un référent ambroisie.

I. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III. Désignation du secrétaire de séance

Mme Céline GROSJEAN est désignée secrétaire de séance.

IV. 041-2020 Affectation du résultat 2019

Au Compte Administratif, le Conseil Municipal a été amené à constater et délibérer sur les résultats de l'exercice et les résultats de clôture rappelés dans le tableau suivant :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 127 84,79 €	2 212 529,19 €	1 856 852,23 €	1 619 875,30 €		
Résultat de l'exercice		84 688,40 €	236 973,93 €			
Résultats reportés		237 851,78 €		656 400,39 €		
TOTAUX	2 127 840,79 €	2 450 380,97 €	1 856 852,23 €	2 276 275,69 €		
Résultat de clôture		322 540,18 €		419 423,46 €		
Restes à réaliser			469 423,07 €	50 000,00 €		
RESULTAT DEFINITIF		322 540,18 €		0,39 €		322 540,57 €

Le résultat de clôture pour l'année 2019 est de :

- **322 540,18 €** en section de fonctionnement (excédent)
- **0,39 €** en section d'investissement (excédent)

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 322 540,18 € qu'il conviendra de reporter sur le chapitre R 002 (report en fonctionnement).

Le résultat de clôture de la section d'investissement (hors Restes à Réaliser) s'élève à 419 423,46 € qu'il conviendra de reporter sur le chapitre R 001 (report en investissement).

Sur les conseils de la Trésorière Principale du Grand Belfort, ces deux inscriptions budgétaires seront transcrites sur les chapitres précités lors de l'élaboration du budget primitif 2020.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats et la reprise par section au budget primitif 2020 des écritures suivantes en recettes :
 - 002 - Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 322 540,18 € ;
 - 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 419 423,46 €.
 - Les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement feront l'objet d'inscriptions dans les comptes appropriés au budget primitif 2020.

V. 042-2020 Vote du budget primitif

Madame le Maire présente les prévisions du budget primitif 2020 au Conseil Municipal,

Nature	DEPENSES			RECETTES		
	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D ORDRE	TOTAL	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D ORDRE	TOTAL
Section de fonctionnement	2 402 483.00 €	0	2 402 483.00 €	2 069 943.00 €	332 540.00 €	2 402 483.00 €
Section d'investissement	1 156 023.00 €	10 000.00 €	1 166 023.00 €	746 600.00 €	419 423.00 €	1 166 023.00 €
TOTAL GENERAL			3 568 506.00 €			3 568 506.00 €

Répartition par chapitres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAP	INTITULES	OPERATIONS REELLES	OPERATION D ORDRE	TOTAL
011	Charges à caractère général	816 400.00 €		816 400.00 €
012	Charges de personnel ,frais assimilés	1 255 000.00 €		1 255 000.00 €
014	Atténuation de produits	0.00 €		0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	149 690.00 €		149 690.00 €
66	Charges financières	33 393.00 €		33 393.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €		2 000.00 €
022	Dépenses imprévues	146 000.00 €		146 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement		0.00 €	0.00 €
42	Opération d'ordre entre sections		0.00 €	0.00 €
	TOTAL	2 402 483.00 €	0.00 €	2 402 483.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAP	INTITULES	OPERATIONS REELLES	OPERATION D ORDRE	TOTAL
013	Attenuation de charges	36 051.00 €		36 051.00 €
70	Produits des services	163 000.00 €		163 000.00 €
73	Impôts et taxes	1 035 602.00 €		1 035 602.00 €
74	Dotations et participations	622 622.00 €		622 622.00 €
75	Autres produits de gestion courante	210 800.00 €		210 800.00 €
76	Produits financiers	250.00 €		250.00 €
77	Produits exceptionnels	1 618.00 €		1 618.00 €
042	Travaux en régie		10 000.00 €	10 000.00 €
002	Excédent antérieur reporté		322 540.00 €	322 540.00 €
	TOTAL	2 069 943.00 €	332 540.00 €	2 402 483.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

CHAP	INTITULES	OPERATIONS REELLES	OPERATION D ORDRE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €		2 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	16 629.00 €		16 629.00 €
21	Immobilisations corporelles	550 032.00 €		550 032.00 €
23	Immobilisations en cours	412 345.00 €		412 345.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	157 017.00 €		157 017.00 €
020	Dépenses imprévues	18 000.00 €		18 000.00 €
040	Travaux en régie		10 000.00 €	10 000.00 €
	TOTAL	1 156 023.00 €	10 000.00 €	1 166 023.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CHAP	INTITULES	OPERATIONS REELLES	OPERATION D ORDRE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	287 032.00 €		287 032.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €		0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €		0.00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	458 068.00 €		458 068.00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 500.00 €		1 500.00 €
001	Excédent antérieur reporté		419 423.00 €	419 423.00 €
021	Virement de la section de fonct.		0.00 €	0.00 €
	TOTAL	746 600.00 €	419 423.00 €	1 166 023.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-2

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le budget primitif principal 2020 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec reprise des résultats de l'année 2019.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06 août 2020 et de la publication le 06 août 2020.

VI. 043-2020 Vote du budget annexe 2020 - M41 SPIC

Madame Mélanie WELKLEN-HAOATAI, Maire, expose.

Lors du Conseil Municipal du 04 avril 2019 les élus ont approuvé la création d'un budget annexe en nomenclature M41 sous la forme d'un SPIC (service public industriel et commercial) à autonomie financière et assujetti à la TVA.

Ce budget a pour vocation la comptabilisation des recettes liées à la vente d'électricité à ENEDIS produite par les capteurs solaires installés sur le toit de la nouvelle école maternelle intercommunale ouverte depuis le 18 mars 2019.

Les élus doivent voter le budget primitif 2020 dont les recettes sont essentiellement issues de la vente d'électricité et les dépenses constituées des frais d'entretien, du droit d'accès au réseau et du versement de l'excédent de clôture du budget annexe sur le budget principal.

A noter que cette année il n'a pas été prévu au BP 2020 d'écritures à la section d'investissement, l'installation des panneaux photovoltaïques étant très récente.

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
<u>DEPENSES</u>				
Article	Libellé	BP 2019	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020
011	Charges à caractères généraux	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
6061	Fournitures non stockable -			900.00 €
615221	Entretien sur biens immobiliers			300.00 €
6161	Assurances			800.00 €
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
<u>RECETTES</u>				
Article	Libellé	BP 2019	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
7011	Vente électricité école maternelle F.Dolto		0.00 €	6 500.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté			0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>				
<u>DEPENSES</u>				
Article	Libellé	BP 2019	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020
001	Déficit d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et cautions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1641	Capital à rembourser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles (sans marché)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
215318	Installation à caractères spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13911	Etats	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13912	Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13914	Commune	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		0.00 €	0.00 €	0.00 €
<u>RECETTES</u>				
Article	Libellé	BP 2019	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €
281538	Install caractère spécifique équipement électrique		0.00 €	0.00 €
2815318	Install caractère spécifique équipement électrique		0.00 €	0.00 €
1068	Autres réserves		0.00 €	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le conseil municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des présents ou représentés,

➤ **ADOpte** le budget primitif 2020 en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget annexe.

VII. 044-2020 Vote des subventions aux associations 2020

Mme Marie-Josée BAILLIF, adjointe au maire, chargée des sports et de la vie associative, présente au Conseil Municipal les propositions de subventions étudiées par la commission sport et vie associative réunie le 11 juillet 2020 et validées par la commission finances lors de la réunion du 21 juillet 2020.

ASSOCIATIONS	Subventions annuelles	Subventions exceptionnelles	Bonus
USC	4500		700
SAVOUREUSE	4500		700
ACC	4500		700
CCL	1000		
LA BOULE JOYEUSE	300		
HARMONIE MUNICIPALE	2000		
JEUX THEME	545		
3EME ÂGE	550		
CLUB ALPHA	900		
COLLECTIF RESISTANCE	50		
PETITS DIABLES	255		
COMITE DES FÊTES	1200		
EDUCATION POPULAIRE	1500		
JEUNES SAPEURS POMPIERS	550		
AMICALE POMPIERS	550		
ENFANTS DE RÊVES ET D'ESPOIR	730		
AMICALE DU PERSONNEL	2400		
BAOBAB	100		
MS DANSE			
MAM BIO LES P'TITS CHOUX	100		
USEP 2020			
CENTRE ENTRAIDE GENEALOGIE	100		
ACCA	50		
ANCIENS D'ALGERIE	50		
DONNEURS DE SANG	50		

JARDINS OUVRIERS	50	500	
SOUVENIR Français	50		
AMITIE FRANCO CHINOISE	50		
SOCIETE MYCOLOGIQUE	50		
LES MUTILES DE LA VOIX	50		
LES FRANCAS DU DOUBS			
MAISONS FLEURIES	1000		
TOTAL	27730	500	2100

Total général

30330

Trois élus ne participent pas au vote : il s'agit de Bernard MUESSER, Valérie HACQUARD et Marie-Josée BAILLIF.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants ou représentés,

- **DECIDE** d'attribuer aux associations les montants figurant dans le tableau ci-joint,
- **DIT** que le montant total de ces subventions sera imputé à l'article 6574 "subventions aux associations et autres personnes de droit privé",
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VIII. 045-2020 Vote des tarifs 2020

Madame le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants.

	2019	2020
MEDIATHEQUE		
Carte adulte Châtenois	8.00 €	8.00 €
Carte jeune Châtenois (18-25 ans)	4.00 €	4.00 €
Carte adulte extérieur	11.00 €	11.00 €
Carte jeune extérieur (18-25 ans)	5.50 €	5.50 €
Accès internet pour les adhérents	GRATUIT	GRATUIT
Demandeur d'emploi	GRATUIT	GRATUIT
Moins de 18 ans	GRATUIT	GRATUIT
Partenaire commune	GRATUIT	GRATUIT
Agent communal	8€	8 €
Carte perdue	8€	8 €
Carte défectueuse	GRATUIT	GRATUIT
Photocopie N/B	0.20 €	0.20 €
Impression ou photocopie couleur	0.50 €	0.50 €
MEDIATHEQUE - BRADERIE LIVRES		
Petit format adulte et jeunesse		0.50 €
Grand format adulte et jeunesse		1.00 €

PHOTOCOPIES		
A4 Noir et Blanc	0.25 €	0.25 €
A4 Recto Verso/Noir et Blanc	0.50 €	0.50 €
A4 Recto Verso/Noir et Blanc (Documents Administratifs)	0.18 €	0.18 €
A4 Couleur	1.50 €	1.50 €
A3 Noir et Blanc	0.50 €	0.50 €
A3 Recto/Verso Noir et Blanc	1.00 €	1.00 €
A3 Couleur	3.00 €	3.00 €
BADGES		
Badges nominatifs pour la salle de sport	6.00 €	6.00 €
DROIT de PLACE - OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC		
Camion vente non alimentaire (journalier)	75.00 €	75.00 €
Camion vente ambulante alimentaire (journalier)	15.00 €	15.00 €
Manège (tarif par jour)	50.00 €	50.00 €
Cirque (par représentation)	50.00 €	50.00 €
Marionnettes (par représentation)	15.00 €	15.00 €
Terrasse de café et de restaurant installé (mensuel - le m ²)	6.00 €	6.00 €
CIMETIERE		
TERRAINS CONCESSIONS		
Concession 30 ans en 2 m ²	150.00 €	150.00 €
Concession 30 ans en 4 m ²	300.00 €	300.00 €
Concession 50 ans en 2 m ²	300.00 €	300.00 €
Concession 50 ans en 4 m ²	600.00 €	600.00 €
DIVERS		
Scellement d'urne	40.00 €	40.00 €
Jardin du Souvenir - Inscription	160.00 €	160.00 €
Jardin du Souvenir - Dépôt des Cendres	40.00 €	40.00 €
COLUMBARIUM		
Concession case monument individuelle 30 ans	70.00 €	70.00 €
Concession case monument individuelle 50 ans	100.00 €	100.00 €
Concession case monument collectif 30 ans	30.00 €	30.00 €
Concession case monument collectif 50 ans	50.00 €	50.00 €
Case pour monument individuelle	900.00 €	900.00 €
Case pour monument collectif	400.00 €	400.00 €
Concession caverne familiale 30 ans	70.00 €	70.00 €
Concession caverne familiale 50 ans	100.00 €	100.00 €
Création caverne	300.00 €	300.00 €
FORET - AFFOUAGE		
Hêtre et Charme	11.30 €	11.30 €
Chêne	9.00 €	9.00 €
Rondins	5.70 €	6.00 €
Perches (diamètre important)	6.00 €	6.00 €
Perches (faible diamètre)	20.00 €	20.00 €
Taxe affouage	20.00 €	20.00 €
ATELIER EQUILIBRE		
Par séance et par personne	2.00 €	2.00 €
LOCATION SALLE des FETES aux LOCAUX		
Associations (2 locations par année)	55.00 €	55.00 €
Particuliers	280.00 €	280.00 €
Élus	55.00 €	55.00 €
Employés à la commune	55.00 €	55.00 €
Sociétés et CE	55.00 €	55.00 €

Société et CE extérieurs (par jour)	150.00 €	150.00 €
LOCATION VAISSELLE		
Forfait vaisselle (sortie/entrée)	20.00 €	20.00 €
Couvert type (nb de couverts) : Verre à vin, verre à eau, coupe, assiette creuse, 2 assiettes plates, assiette à dessert, tasse thé/café + soucoupe, cuillère à café, cuillère à soupe, fourchette, couteau.	0.30 €	0.30 €
Autre matériel ou couvert (à l'unité)	0.10 €	0.10 €
Pénalité si les locaux ou/et la vaisselle sont rendus sales (à ponctionner sur la caution)	150.00 €	150.00 €

REPLACEMENT VAISSELLE		
Assiette creuse	2.40 €	2.40 €
Assiette dessert	2.00 €	2.00 €
Assiette plate	2.40 €	2.40 €
Bol	0.80 €	0.80 €
Bouilloire	Prix du marché	Prix du marché
Cafetière électrique	Prix du marché	Prix du marché
Coupe ballon 13 cl	1.30 €	1.30 €
Coupe pain	30.00 €	30.00 €
Couteau	0.60 €	0.60 €
Couteau boucherie	15.00 €	15.00 €
Couteau cuisine	1.00 €	1.00 €
Cruche inox	2.00 €	2.00 €
Cuillère à café	0.50 €	0.50 €
Cuillère à plat	1.60 €	1.60 €
Cuillère à soupe	0.50 €	0.50 €
Cuillère en bois	0.40 €	0.40 €
Économe	1.00 €	1.00 €
Fourchette	0.50 €	0.50 €
Fourchette à plat	1.60 €	1.60 €
Gobelet rock 23 cl	0.60 €	0.60 €
Légumier ovale	5.95 €	5.95 €
Louche	3.00 €	3.00 €
Marmite	50.00 €	50.00 €
Panière à pain inox	2.80 €	2.80 €
Percolateur (50 tasses)	Prix du marché	Prix du marché
Plat à four	50.00 €	50.00 €
Plat rond inox	5.40 €	5.40 €
Plateau à verre	5.65 €	5.65 €
Saladier inox	5.85 €	5.85 €
Sono	Prix du marché	Prix du marché
Soupière	8.65 €	8.65 €
Tasse café + soucoupe	2.00 €	2.00 €
Tasse thé + soucoupe	2.40 €	2.40 €
Tire-bouchon	3.00 €	3.00 €
Verre ballon 19.5 cl	1.00 €	1.00 €
Verre ballon 25 cl	1.35 €	1.35 €
Verre à eau	1.00 €	1.00 €

Pichet Pisa 130 cl	2.40 €	2.40 €
--------------------	--------	--------

Pas d'augmentation par rapport à 2019.

Nouveauté : une braderie de livres de la médiathèque aura lieu à l'occasion du vide grenier organisé par les pompiers. Il convient donc de fixer le prix des ouvrages.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** l'application des tarifs 2020 ci-dessus.

[IX. 046-2020 Droit à la formation des élus](#)

Madame le Maire expose.

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré le principe du droit à la formation des élus locaux, principe prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à sa fonction, dans le but d'exercer au mieux les compétences qui lui sont dévolues.

Le nombre de jours de formation est fixé à 18 par mandat au profit de chaque élu.

Le Conseil Municipal doit, par ailleurs, arrêter les grandes orientations du plan de formation et les crédits ouverts à ce titre, plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être alloués aux élus.

Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement, pris en charge par la collectivité font l'objet d'un remboursement, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les organismes retenus pour dispenser ces formations doivent être agréés par le Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies et financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants instituant un droit à la formation à leurs fonctions pour les élus ;

Vu les grands axes du plan de formation des élus, définis en fonction des dispositions législatives et réglementaires applicables aux statuts des élus locaux, des missions des collectivités locales et de l'environnement local à partir duquel les élus exercent leur champ de compétence ;

Considérant la volonté municipale de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans la cadre de leur mandat ;

Considérant la volonté de la collectivité de répondre de manière optimale aux problématiques qui se posent dans le cadre de la gestion de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **DECIDE**

- Article 1 : D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.
- Article 2 : D'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus selon le document joint en annexe.
- Article 3 : De retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur ;
- Article 4 : D'imputer au budget de la ville (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) les crédits ouverts à cet effet.
- Article 5 : De prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus, eu égard à la délibération cadre qui le prévoit.
- Article 6 : D'annexer chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

ANNEXE: actions de formation des élus locaux

Axes de formation	thèmes et formations	Organisme de formation	Coût de formation
Statut de l'élu local	Le statut de l'élu local	AMF 90	inclus cotisation
	La responsabilité de l'élu	AMF 90	inclus cotisation
	Les pouvoirs de police du Maire	AMF 90	inclus cotisation
Compétences de la collectivité	Le conseil municipal	AMF 90	inclus cotisation
	La décentralisation et l'intercommunalité	AMF 90	inclus cotisation
Finances	Finances locales	AMF 90	inclus cotisation
	Budget communal	AMF90	inclus cotisation

[X. 047-2020 Multi accueil « Les Mille-Pattes » - Demande de subvention DSIL](#)

Madame le Maire expose.

La commune souhaite installer une clôture et un visiophone pour améliorer et sécuriser l'accès à la structure multi accueil dédiée à la petite enfance « les Mille-Pattes ».

Le chiffrage des travaux s'élève à 7 415,00 € HT soit 8 898,00 € TTC.

Afin de financer une partie de ces travaux, la commune sollicite l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Plan de financement prévisionnel

	DEPENSES	RECETTES	
Description des travaux	Montant HT	Montant HT	Taux
Fouriture et pose clôture et visiophone structure multi accueil "les Mille-Pattes"	7 415,00 €		
Aides publiques			
DSIL (Etat)		5 932,00 €	80,00%
Autofinancement commune		1 483,00 €	20,00%
TOTAL	7 415,00 €	7 415,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la DSIL d'un montant de 5 932,00 €,
- **ADOpte** l'opération qui s'élève à 7 415,00 € HT soit 8 898,00€ TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel établi ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet,
- **PREVOIT** une réalisation des travaux au cours du 2ème semestre 2020.

Les crédits sont prévus au budget primitif.

XI. 048-2020 Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort - Désignation d'un délégué

Madame le Maire expose.

Il convient de désigner 1 délégué représentant la commune à l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

Madame le Maire propose M. Christophe LEDRAPIER

Pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote.

- **EST ELU** délégué représentant la commune à l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- M. Christophe LEDRAPIER

XII. 049-2020 Association des communes forestières du Territoire de Belfort - Désignation des délégués

Madame le Maire expose.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de l'Association des communes forestières du Territoire de Belfort.

Madame le Maire propose :

- Délégué titulaire : Denis GROSJEAN
- Délégué suppléant : Christopher MELNYK

Pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote.

➤ **SONT ELUS** délégués à l'association des communes forestières du Territoire de Belfort, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Délégué titulaire : Denis GROSJEAN
- Délégué suppléant : Christopher MELNYK

XIII. 050-2020 Vente du dispensaire et de l'ancienne école maternelle rue de Lattre de Tassigny

M. Christophe LEDRAPIER, Adjoint à l'Urbanisme, expose.

Depuis l'ouverture de la nouvelle école maternelle intercommunale, les 2 anciens bâtiments qui accueillait auparavant les élèves de maternelle sont devenus vacants.

Lors du conseil municipal du 07 novembre 2019 les élus ont approuvé la désaffectation du bâtiment situé 7 rue du Maréchal de Tassigny ainsi que de son déclassement du domaine public après un avis favorable du 09 septembre 2019 rendu par courrier par Mme la Préfète.

La commune souhaite vendre ce bâtiment ainsi que l'ancien dispensaire actuellement inoccupé de préférence sous la forme d'un lot unique.

M. LEDRAPIER rappelle le montant de l'estimation du Domaine de la valeur vénale des biens proposé à la vente fixée à 354 000 € HT hors frais d'enregistrement avec une marge de négociation de + ou - 10%.

Afin de faciliter la recherche d'acheteurs potentiels, la commune a signé un mandat semi-exclusif avec l'agence immobilière " Alliance Transaction Immobilière" domiciliée à Audincourt (25).

Cette dernière a transmis à la commune une lettre d'intention d'achat signée par M. DENIS Raphael au nom de la SARL RB dont le siège social est à Voujeaucourt (25) au 20 rue du pont aux conditions suivantes :

- Montant de l'offre 335 500 € TTC soit 319 000 € net vendeur
- Durée de validité : 30 jours
- Date de l'offre : le 22 juillet 2020

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant proposé et autoriser Mme le Maire à signer la lettre d'intention d'achat.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **APPROUVE** la vente du dispensaire et de l'ancienne école maternelle pour un montant de 335 500 € soit 319 000 € net vendeur ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à accepter la proposition d'intention d'achat faite par la SARL RB ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié ou tout autre document relatif à cette vente.

XIV. 051-2020 Désignation d'un référent « ambroisie »

Madame le Maire expose.

L'arrêté préfectoral n°2014163-0005 du 12 juin 2014 rend obligatoire la lutte contre l'ambroisie dans le département. Son objectif est de réduire l'exposition de la population au pollen de cette plante qui est à l'origine de fortes réactions allergiques.

Les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants sont tenus de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire que ce soit dans le milieu privé, privé agricole, le domaine public de l'Etat et les terrains des collectivités territoriales.

L'élimination de la plante doit intervenir avant le 15 août de chaque année c'est-à-dire avant le début de la grenaison.

Le maire est responsable de l'application de l'arrêté préfectoral.

En application de cet arrêté, il convient de désigner un référent communal « ambroisie » qui aura un rôle d'information et de communication auprès de la population et des gestionnaires d'espaces de son territoire.

Madame le Maire propose M. Denis GROSJEAN.

Pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote.

➤ **EST DESIGNÉ** référent « ambroisie » à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- M. Denis GROSJEAN.

XII. QUESTIONS DIVERSES

A/ Distinction de M. André BRUNETTA - Maire Honoraire

M. André BRUNETTA a été distingué Maire Honoraire par arrêté préfectoral n°90-2020-06-22-003 du 22 juin 2020.

La demande avait été formulée par M. Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, en date du 12 mars 2020. M. BRUNETTA compte 37 années de mandats électifs, de 1983 à 2020 en qualité de conseiller municipal, premier adjoint et maire au sein de la commune de Châtenois-les-Forges.

Une cérémonie sera organisée en son honneur.

Fin de séance à 20h21

La secrétaire de séance
Céline GROSJEAN